Commune de
Val-de-Ruz

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la nomination de six membres à la Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

vu l'arrêté du Conseil communal portant création d'une Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial, du 9 avril 2025 ;

sur la proposition du chef de dicastère des écoles, de la jeunesse et des mobilités,

arrête :

Nomination

Article premier :
Sont nommées membres de la Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial, jusqu'à la fin de la législature 2024-2028, par ordre alphabétique :

- M. Babey Xavier (représentant de l'AFJ) ;
- Mme Bachmann Zoé (représentante des enseignants) ;
- Mme Besomi Laetitia (représentante des structures offrant des aides spécifiques) ;
- Mme Bracelli Aline (représentante du préscolaire privé) ;
- Mme Leibacher Geneviève (représentante du parascolaire privé) ;
- Mme Raone Sophie (représentante du parascolaire public).

Entrée en vigueur

Art. 2 :
Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Abrogation

Art. 3 :
Le présent arrêté abroge toute disposition antérieure et contraire.

Publication

Art. 4 :
Le présent arrêté sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

Val-de-Ruz, le 7 mai 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
D. Geiser	P. Godat